

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_001-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 Février 2025

Convocation du 18 Février 2025

N° 2025_02_001

Objet : Développement économique – Mise à jour du règlement d'aide à l'investissement des entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Claude BENAHMED, vice-président en charge du développement économique et du tourisme rappelle que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est compétente en matière de développement économique et notamment pour l'octroi d'aides directes aux entreprises.

Le vice-président précise que les élus de la communauté communes ont souhaité apporter un soutien à l'économie locale par la mise en place d'un règlement d'aide à l'investissement pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité installées dans un point de vente accessible au public. Ce dispositif est cofinancé par le Région Auvergne Rhône Alpes et vise un effet levier d'un minimum de 30% sur un investissement éligible compris entre 10 000 et 50 000 € HT.

Le vice-président ajoute qu'il convient d'ajuster le règlement de ce dispositif afin de le faire correspondre au cadre d'intervention modifié par la Région AURA, mais également afin d'apporter des modifications pour faire correspondre cet outil aux orientations de la communauté de communes en matière de développement économique, à savoir la création d'activités et d'emplois à l'année ainsi que la redynamisation commerciale des centres villages.

Le vice-président fait lecture du projet de règlement.

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur les modalités de mise en place de l'aide à l'investissement des entreprises du commerce et de l'artisanat tels que mentionnés dans le projet de règlement en annexe.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_001-DE

SLOW

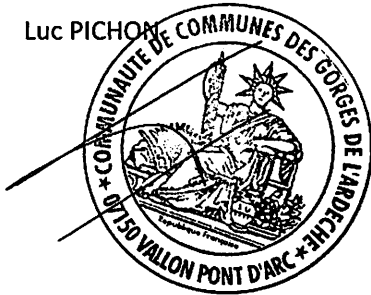
Approuve le règlement pour la mise en place de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des Services avec point de vente tel qu'annexé à la présente,

Mandate le bureau pour valider les projets en vue d'une cooptation régionale,

Autorise le Président à signer tout acte administratif se rapportant à la présente délibération,

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude BENAÏMED